

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents

Sébastien Lepoivre, *Président* ;
Ridouane Chahid, *Bourgmestre f.f.* ;
Tina Martens, Michel Goethals, Mohamed Hidali, Naïma Meloul, Myriam Verlaine, Michèle
Lelotte, Christophe Gelin, Nordine El Farouri, Christian Michiels, *Membres* ;
Ileana Rosselli, *Secrétaire général f.f.*

Excusé

Christine Jacquart, *Membre*.

Séance du 21.12.22

#Objet : Modification budgétaire n°3 - 2022. #

Le CONSEIL ,

Vu les articles 88§2 et 91 de la loi organique du 08.07.1976 sur les CPAS ;

Vu les articles 14 et 15 de l'Arrêté du 26.10.1995 du Collège réuni de la COCOM portant règlement général de la comptabilité des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu le budget 2022 arrêté par le Conseil de l'Action Sociale le 26.01.2022 ;

Vu la modification budgétaire n°1-2022 arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale le 22.06.2022;

Vu la modification budgétaire n°2-2022 arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale le 05.10.2022;

Vu les articles 24, 111 et 112 bis § 4 de la loi organique du 08.07.1976 sur les CPAS ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la modification budgétaire n°3 de 2022, jointe en annexe ;

Article 2 : De transmettre la présente décision pour approbation au Conseil Communal de la Commune d'Evere ainsi qu'au Collège réuni de la COCOM.

Le Conseil approuve la délibération. 10 votants : 10 votes positifs.

POUR LE CONSEIL

Secrétaire général f.f.
(s) Ileana Rosselli

Président,
(s) Sébastien Lepoivre

POUR EXTRAIT CONFORME
Evere, le 22 décembre 2022

Secrétaire général f.f.
Ileana Rosselli

Président,
Sébastien Lepoivre

